COMPTE-RENDU CONSEIL DU 21 MAI 2025

Présents : Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER, Amaury FARGES, Estelle HIDALGO, Yvan JAYET DIT LARAFFE, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEBVRE, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO, Mélanie ZIZZO (arrivée à 19h50).

Excusé : Sébastien Fani (Pouvoir à Michèle Lambert)

Michèle LAMBERT est désignée secrétaire de séance.
Le dernier compte-rendu est approuvé.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Itinéraire de la Via Rhôna – Sollicitation du conseil départemental. Les conseillers ne formulent pas d'objection à cet ajout.

Monsieur LEFEBVRE rejoint la séance à 19h10.

1. **Demande d'attribution d'un barnum auprès de la région AURA**

Le Maire explique que la Région Auvergne Rhône Alpes propose aux communes de fournir des barnums (format 3 mètres sur 3) à mettre à disposition des associations communales. La demande est à établir par le biais du portail des aides de la région, et nécessite une délibération du conseil municipal.

Compte-tenu du vieillissement du barnum communal, de l'activité et des besoins réguliers des associations communales, il est proposé de prendre une délibération pour solliciter la région dans le cadre de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents :

- ***Approuve la demande d'un barnum auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes,***
- ***Autorise le Maire à déposer une demande dans ce sens.***

2. **Contentieux urbanisme Au Clos : audience du 29 Octobre 2025**

Le Maire rappelle au conseil que le propriétaire de la parcelle ayant effectué des travaux sans autorisation au lieu-dit Au Clos avait fait appel de sa condamnation en première instance. La date pour l'audience devant la Cour d'Appel de Chambéry n'avait pas encore été fixée. Maître Jessica RATTIER, qui représente la commune dans ce dossier, a été informée que l'audience a été fixée au 29 Octobre 2025. La Commune confirme le maintien de sa position de demander le strict respect de la règle d'urbanisme dans ce contexte d'infraction manifeste aux règles du PLUi et du PPRi. Une délibération sera proposée dans ce sens lors d'un prochain conseil.

3. **Itinéraire de la Via Rhôna – Demande auprès du conseil départemental (point ajouté à l'ordre du jour)**

Le Maire explique au conseil qu'il a récemment échangé avec Marie-Claire BARBIER, conseillère départementale du canton et les services du département au sujet de la dangerosité du carrefour entre les Rue de La Muraille et la Route de la Digue Sarde en particulier du fait du nombre de cyclistes empruntant l'itinéraire de la Via Rhôna.

Les riverains soulèvent depuis plusieurs années et de manière de plus en plus marquée les situations de danger observées presque quotidiennement du fait du nombre d'usagers sur cette route partagée où circulent également de nombreuses voitures et où les maisons sont rapprochées et la voie étroite.

Malgré un renforcement de la signalétique et une réflexion sur les possibilités d'aménagement du carrefour, force est de constater qu'aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée. Les élus et les services du département se sont montrés à l'écoute et prêts à étudier des solutions alternatives au tracé actuel si la commune en fait la demande.

Il est enfin rappelé que la Commune de Vions a pu profiter grâce au tracé actuel d'une prise en charge par le département de la réfection totale de la chaussée de l'itinéraire fléché Via Rhôna, et qu'un changement d'itinéraire rendrait de fait caduque la convention qui prévoit la prise en charge par le département de l'entretien de la chaussée et des accotements sur cet itinéraire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents :

- ***Sollicite l'étude par le département d'une solution alternative au tracé actuel de l'itinéraire Via Rhôna afin de sortir de ce tracé le carrefour Rue de la Muraille / Route de la Digue Sarde,***
- ***Charge le Maire d'adresser un courrier dans ce sens à Monsieur le Président du Conseil départemental.***

<u>Questions diverses</u>

La Commune accueillera le 2 juillet **l'AG du CEN** (visite du chantier de la lône du curé puis assemblée générale à la salle des fêtes).

Point travaux Muraille : le chantier avance de manière satisfaisante notamment en ce qui concerne les travaux eau potable. La concomitance des travaux avec la fermeture du passage à niveau a engendré une circulation inhabituelle dans les plaines, la déviation « desserte locale uniquement » n'a pas fonctionné (présence de nombreux véhicules de passage qui auraient dû faire le tour). Globalement le dispositif mis à place a cependant permis la mise en œuvre prévue des travaux.

Collect'infos : une parution est prévue autour de début juillet. Un large retour sur les travaux est prévu. Il est rappelé que la communication officielle de la municipalité sera

strictement encadrée à partir du 1er septembre (période préélectorale pour les 6 mois précédent les élections municipales). Dans ces conditions ce Collect'infos devrait être le dernier évoquant les projets municipaux (une parution pourrait être envisagée avant la fin de l'année mais limitée à la diffusion d'informations plus générales).

PLUI : Concernant le PLUi, le dossier de modification est en cours de finalisation.
Comme demandé pour tenir compte de la situation réelle les trois OAP de Vions sont adaptées dans le projet :

- Panissière Ouest = prise en compte de la construction d'une maison neuve sur une parcelle qui rend de fait l'OAP irréalisable. Le sud de la zone passerait en U, le nord resterait en aménagement d'ensemble.
- Pannissière Est = phasage de la zone en deux parties pour permettre de donner davantage de change à un projet.
- Bonetti = modification du tracé avec légère diminution pour tenir compte de la présence d'un jardin privé. La Commune sera encore plus autonome si le prochain conseil souhaite développer un projet.

Madame ZIZZO rejoint la séance à 19h50.

Point Guinguette :
Retour sur la rencontre de la municipalité avec les gérants du 19/05.
Une réponse devra être apportée aux gérant concernant les infiltrations du toit terrasse et les frais engagés du fait d'un mauvais fonctionnement du matériel avant la fin de l'année. Afin que cette situation soit analysée de manière impartiale et conformément au contrat de délégation de service public, l'ensemble des éléments sera envoyé à Agate pour une analyse juridique avant réponse.

Cette rencontre a été l'occasion de faire un point sur l'ensemble du contrat et le début de la saison.

Point emplacement boite aux lettres :
Plusieurs points d'implantation des blocs posent actuellement problème (positionnement sur terrains privés dont les propriétaires souhaitent clôturer leur terrain, dangerosité de l'implantation, etc.). Des solutions au cas par cas seront étudiées pour améliorer la sécurité de la distribution du courrier.

Réunion publique Acclame / Projet de carrière : une rencontre doit auparavant être organisée avec le CEN, il semble indispensable d'avancer au cours du mois de juin.

Prochain conseil : Jeudi 19 Juin à 19h.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire
Manuel ARRAGAIN

La secrétaire de séancce
Michèle LAMBERT

MAIRIE de VIONS (Savoie)